

Séance ordinaire du 29 novembre 2022

Le comité exécutif de la Ville de Lévis siège en séance ordinaire le mardi vingt-neuf novembre deux mille vingt-deux à neuf heures douze, à la salle exécutive Norbert-Brousseau de l'hôtel de ville, 2175, chemin du Fleuve, Lévis.

Sont présents: les membres du comité exécutif Serge Côté, Isabelle Demers, Brigitte Duchesneau, Guy Dumoulin et Amélie Landry, formant quorum sous la présidence du président Gilles Lehouillier.

Assistent à la séance : Luc De la Durantaye, directeur général adjoint – services de proximité par intérim, Dominic Deslauriers, directeur général, par intérim, Annie Gaudreault directrice générale adjointe – services administratifs par intérim (partiellement), Alexandre Boudreau-Forgues, attaché de presse du Bureau de la mairie, et Marlyne Turgeon, greffière.

CE-2022-12-03

Adoption de l'ordre du jour

Il est résolu d'adopter l'ordre du jour de la séance du comité exécutif du 29 novembre 2022.

CE-2022-12-04

Maintien de l'autorisation de stationner un véhicule sur une partie de l'avenue Maréchal-Joffre (secteur Charny)

Il est résolu de maintenir l'autorisation de stationner un véhicule sur une partie de l'avenue Maréchal-Joffre (secteur Charny) et de mandater la Direction du transport et de la mobilité durable et les directions concernées, à retirer les panneaux à l'effet contraire.

CE-2022-12-05

Entente de règlement à l'amiable, promesse de vente, transaction et quittance à intervenir avec le Fonds de placement immobilier cominar, acquisition des lots 2 154 023 et autres du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald) et financement afférent

[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-022-R-1](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'entente de règlement à l'amiable, promesse de vente, transaction et quittance à intervenir avec le Fonds de placement immobilier cominar, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-022-R-1, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville d'acquérir en conséquence les lots 2 154 023, 6 408 893, 6 408 896, 6 408 898 du cadastre du Québec (chemin du Sault, secteur Saint-Romuald), tels qu'ils sont décrits à cette fiche de prise de décision, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par la Ville et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

Il est enfin résolu de financer la dépense relative à l'acquisition de ces lots, telle qu'elle est décrite à cette fiche de prise de décision, au montant maximum de 5 175 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2021-20-92.

CE-2022-12-06

Reddition de compte du Directeur général par intérim relative à la suspension avec solde d'un membre du personnel de la Ville

Le Directeur général par intérim rend compte du fait qu'il a suspendu avec solde un membre du personnel de la Ville pour la durée d'une enquête.

CE-2022-12-07

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis, d'une valeur excédant 200 \$

[Document d'aide à la décision GRE-2022-084](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du conseil de la Ville de Lévis est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce registre à la dernière séance ordinaire de l'année 2022 du conseil de la Ville.

CE-2022-12-08

Dépôt du registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage des membres du personnel d'un cabinet, d'une valeur excédant 200 \$

[Document d'aide à la décision GRE-2022-087](#)

Le registre de déclaration de don, marque d'hospitalité ou autre avantage du personnel d'un cabinet est déposé, à titre d'information.

Il est résolu de déposer ce registre à la dernière séance ordinaire de l'année 2022 du conseil de la Ville.

CE-2022-12-09

Révision du budget 2022 de l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-030](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'approuver la révision du budget de l'Office municipal d'habitation de Lévis, tel qu'il est indiqué au rapport d'approbation budgétaire de la Société d'habitation du Québec daté du 2 septembre 2022.

CE-2022-12-10

Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale et renouvellement de la convention d'exploitation à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis

[Document d'aide à la décision URBA-CUMB-2022-035](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure Entente-cadre Canada-Québec sur l'habitation sociale et renouvellement de la convention d'exploitation à intervenir avec la Société d'habitation du Québec et l'Office municipal d'habitation de Lévis, telle qu'elle est jointe en annexe à la fiche de prise de décision URBA-CUMB-2022-035, de confirmer la contribution de la Ville au déficit d'opération des ensembles immobiliers de la *Place renaissance* (EI-1022) et de l'*Édifice Maurice Ampleman* (EI-1096) dans une proportion de 10 % pour 2023, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-11

Adoption du Règlement RV-2022-22-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone C2950 à même une partie des zones M2696 et H2698, boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-093](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-34 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-64.

CE-2022-12-12

Adoption du Règlement RV-2022-22-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (agrandissement de la zone d'habitation H2787 à même toute la zone d'habitation H2789, rue Abelcourt, secteur Pintendre)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-132](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-41 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le

lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-65.

CE-2022-12-13

Adoption du Règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement (retrait de certaines normes ainsi que le retrait de l'usage Cimenterie (I407) dans les zones industrielles I0432, I0436, I0438 et I0439, chemin Industriel, secteur Saint-Nicolas)

[Document d'aide à la décision URBA-SAT-2022-133](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'adopter le Règlement RV-2022-22-40 modifiant le Règlement RV-2011-11-23 sur le zonage et le lotissement, et ce, sans changement par rapport au Second projet de règlement adopté par la résolution CV-2022-07-67.

CE-2022-12-14

Aide financière à Kim Paquet joaillière dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces*

[Document d'aide à la décision DEV-2022-126](#)

Il est résolu d'accorder à Kim Paquet joaillière une aide financière de 9 600 \$ dans le cadre du *Programme particulier de soutien à l'implantation de nouveaux commerces* et de désigner le directeur du Développement économique et de la promotion à titre de représentant de la Ville et de l'autoriser à signer tout document requis relatif à cette aide financière.

CE-2022-12-15

Financement de la dépense relative à la réalisation des études environnementales ainsi que les fouilles archéologiques requises sur les lots 2 434 515 et autres du cadastre du Québec et autorisation du dépôt d'une demande au programme *ClimatSol-Plus*

[Document d'aide à la décision DEV-2022-132](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de financer la dépense relative à la réalisation des études environnementales ainsi que les fouilles archéologiques requises sur les lots 2 434 515, 2 434 516, 2 434 517 et 2 434 863 du cadastre du Québec pour un montant maximum de 65 000 \$, à même la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique.

Il est également résolu d'autoriser la Direction du développement économique et de la promotion et la Direction de l'environnement à déposer une demande de subvention au programme *ClimatSol-Plus* du ministère de l'Environnement et de la Lutte aux changements climatiques, de la Faune et des Parcs pour le financement des dépenses reliées à la décontamination du site, le cas échéant.

CE-2022-12-16

Vente de parties des lots 6 525 496 et 6 490 634 du cadastre du Québec à 9476-7571 Québec inc. (terrain situé sur la rue des Cordiers et futur

prolongement de la rue des Riveurs, secteur Lévis), affectation du fruit de la vente et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lots

[Document d'aide à la décision DEV-2022-134](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter l'offre d'achat de 9476-7571 Québec inc. des parties des lots 6 490 634 et 6 525 496 du cadastre du Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision DEV-2022-134, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution, les frais relatifs à cette transaction à être assumés par 9476-7571 Québec inc., d'affecter un montant de 420 228,52 \$ à la réserve financière pour la réalisation des travaux municipaux d'entretien, de réparation et d'amélioration des infrastructures municipales et des terrains industriels situés dans les zones et parcs industriels, et le solde du produit net de la vente à la réserve financière pour fins de développement du territoire en matière économique, environnementale, patrimoniale et historique, et de confirmer que ces parties des lots ne sont plus affectés à l'utilité publique, conditionnellement à leur vente.

CE-2022-12-17

Avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. pour la vente d'une partie du lot 6 439 766 du cadastre du Québec (terrain situé dans le parc industriel Saint-Jean)

[Document d'aide à la décision DEV-2022-139](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville de conclure l'avenant à l'offre d'achat à intervenir avec Développement Boucher Bherer inc. pour la vente d'une partie du lot 6 439 766 du cadastre du Québec, tel qu'il est annexé à la fiche de prise de décision DEV-2022-139, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution.

CE-2022-12-18

Financement de la dépense additionnelle relative aux honoraires professionnels pour la réalisation d'études de pérennité des usines de production d'eau potable des secteurs Charny et Saint-Romuald et des autres honoraires et attribution du contrat

[Document d'aide à la décision APP-2022-204-R-1](#)

Il est résolu de financer la dépense additionnelle relative aux honoraires professionnels pour la réalisation d'études de pérennité des usines de production d'eau potable des secteurs Charny et Saint-Romuald et des autres honoraires, telle qu'elle est indiquée à la fiche de prise de décision APP-2022-204-R-1, au montant maximum de 166 000 \$, à même le règlement d'emprunt RV-2022-21-76.

Il est également résolu d'attribuer le contrat pour les services professionnels en ingénierie relatifs à la réalisation d'études de pérennité des usines de production d'eau potable des secteurs Charny et Saint-Romuald (appel d'offres 2022-55-116), à GBI experts-conseils inc., pour une dépense estimée à 235 500 \$, avant TPS et TVQ, conformément au devis et à sa soumission.

CE-2022-12-19**Rejet des soumissions pour l'entretien ménager de bâtiments localisés sur le territoire de la ville**[Document d'aide à la décision APP-2022-219](#)

Il est résolu de rejeter, à toutes fins que de droits, les soumissions reçues le 18 octobre 2022 pour l'entretien ménager de bâtiments localisés sur le territoire de la ville (appel d'offres 2022-55-120) (lots 1 et 9).

Il est également résolu de recommander au conseil de la Ville de rejeter, à toutes fins que de droits, la soumission reçue le 18 octobre 2022 pour l'entretien ménager de bâtiments localisés sur le territoire de la Ville (appel d'offres 2022-55-120) (lot 8).

CE-2022-12-20**Modification du contrat relatif à des services professionnels en ingénierie pour la construction de la rue des Cordiers dans le parc industriel de Lauzon (phases 2)**[Document d'aide à la décision APP-2022-222](#)

Il est résolu de modifier le contrat relatif à des services professionnels en ingénierie pour la construction de la rue des Cordiers dans le parc industriel de Lauzon (phases 2) (appel d'offres 2020-55-114), attribué par la résolution CE-2021-01-45, au montant estimé de 13 805,43 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci et demeure accessoire, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-222.

CE-2022-12-21**Modification du contrat de services professionnels pour le programme d'aide aux employées et employés**[Document d'aide à la décision APP-2022-223](#)

Il est résolu de modifier le contrat de services professionnels pour le programme d'aide aux employées et employés (appel d'offres 2018-55-85), au montant estimé de 11 000 \$, avant TPS et TVQ, étant donné que cette modification ne change pas la nature de celui-ci, suivant les motifs contenus en annexe à la fiche de prise de décision APP-2022-223.

CE-2022-12-22**Acquisition de parties du lot 3 318 646 du cadastre du Québec (boulevard Guillaume-Couture, secteur Lévis) et confirmation relative à l'utilisation de ces parties de lot**[Document d'aide à la décision APP-GI-2022-036](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville d'accepter la promesse de vente pour l'acquisition de parties du lot 3 318 646 du cadastre du Québec de superficies approximatives de 4 573 mètres carrés, de 146,8 mètres carrés et de 27,7 mètres carrés pour quatre parties de ce lot, telle qu'elle est présentée en

annexe à la fiche de prise de décision APP-GI-2022-036, d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution et de décréter que ces parties de lots sont affectées à l'utilité publique, conditionnellement à leur acquisition.

CE-2022-12-23

Engagements de la Ville relatifs à l'enfouissement des réseaux câblés sur le boulevard Guillaume-Couture, entre le chemin du Sault et la rue de Mercure, dans le cadre du projet de voies réservées sur certains tronçons du boulevard Guillaume-Couture et convention d'enfouissement

[Document d'aide à la décision TMD-2022-008](#)

Il est résolu de recommander au conseil de la Ville :

- d'accepter les clauses et conditions du rapport d'étude d'avant-projet d'Hydro-Québec, telle qu'elle est annexée à la fiche de prise de décision TMD-2022-008;
- de demander à Hydro-Québec et aux entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés de poursuivre en phase de réalisation des travaux d'enfouissement;
- de conclure la convention d'enfouissement des réseaux de distribution câblés du boulevard Guillaume-Couture entre le chemin du Sault et la rue de Mercure, telle qu'elle est annexée à cette fiche de prise de décision, et d'autoriser le maire et la greffière à signer tout document requis pour donner plein effet à la présente résolution;
- de s'engager auprès d'Hydro-Québec et des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés à payer le montant de la contribution présentée dans le rapport d'avant-projet, laquelle sera ajustée selon le coût réel des travaux civils;
- de s'engager auprès d'Hydro-Québec et des entreprises propriétaires des réseaux de distribution câblés à rembourser les frais engagés si la Ville abandonne le projet.

CE-2022-12-24

Dépôt de listes des embauches et des mouvements de main-d'œuvre pour le mois d'octobre 2022

[Document d'aide à la décision GCH-2022-108-R-2](#)

Les listes des embauches et des mouvements de main-d'œuvre pour le mois d'octobre 2022, sont déposées, à titre d'information.

CE-2022-12-25

Levée de la séance

La séance est levée à 11 h 13.

Gilles Lehouillier, président
du comité exécutif

Marlyne Turgeon, secrétaire
du comité exécutif
